

## Citadelle - Opération de bilan 1998 - Compensations tarifaires

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 19 janvier 1998, le Conseil Municipal a décidé une baisse générale des tarifs d'entrée à la Citadelle d'environ 20 % en moyenne.

Cette décision visait à promouvoir l'accès du site à un plus grand nombre de visiteurs dans le cadre de son développement. Une garantie de recettes, calculée au préalable sur la base de la fréquentation 1997, avait été décidée et s'élevait au maximum à 1 165 000 F TTC (1 105 000 F HT).

Conformément au règlement de participation, la Ville a versé au cours de l'exercice 1998 des acomptes pour un montant de 733 000 F (Crédit 92.239.6042. 20500).

L'exercice 1998 laisse apparaître, notamment en raison de cette politique tarifaire, un bilan de fréquentation favorable puisqu'au cours de la saison haute (juillet-août), le nombre de visiteurs a augmenté de plus de 30 %. Sur l'année entière, cet accroissement est de près de 15 %.

En conséquence, au vu de ces résultats et en application des critères prévus par le règlement de participation décidé le 19 janvier 1998, la compensation de la Ville qui aurait dû être de 1 122 499 F sur la base des fréquentations 1997, est réduite de 380 680 F en raison des recettes supplémentaires enregistrées en 1998 du fait de l'augmentation de fréquentation.

La compensation totale à verser à la SEM s'élève donc, pour l'exercice 1998, à 741 819 F.

Déduction faite des acomptes versés en 1998 (733 000 F), il reste donc à verser à la SEM un solde de 8 819 F sur les crédits disponibles au budget courant (92.324.6042. 20500).

Le Conseil Municipal est appelé à en décider ainsi.

**«M. VUILLEMIN :** Vous vous souvenez que nous avons décidé en Conseil Municipal de diminuer les tarifs d'accès à la Citadelle et nous avons également pris l'engagement de compenser la diminution de recettes qui découle directement de cette décision. Ce qu'on peut noter, et c'est une chose tout à fait intéressante, c'est que la participation de la Ville est moins importante compte tenu de l'augmentation de la fréquentation du nombre de visiteurs à la Citadelle puisqu'au titre de l'exercice 1998 nous aurions dû verser 1 122 499 F et qu'en réalité nous ne verserons que 741 819 F. Cela veut dire que le système que nous avons mis en place, tout en sachant qu'il y aurait quelques années pour rattraper le déficit va dans le bon sens et cela mérite d'être souligné.

**M. LE MAIRE :** C'est un accroissement de la fréquentation de 15 % sur l'ensemble de l'année et même 30 % pour la période estivale».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999*